

**Périmètre immédiat :**  Emprise du projet d'ISDI

**Périmètre élargi :**  Aire de l'étude écologique

**Légende Lambert 93 RGF 93**

**AVIFAUNE MIGRATRICE**

**Espèces listées en Annexe I de la Directive Oiseaux**

- Busard Saint-Martin
- Faucon émerillon
- Bondrée apivore

Direction de déplacement des oiseaux en vol

**Espèces non d'intérêt communautaire**

*Espèces protégées et remarquables*

- Traquet motteux
- Pipit des arbres
- Buse variable
- Faucon crécerelle
- Hirondelle rustique
- Héron cendré
- Linotte mélodieuse
- Tardif pâle

*Espèces non protégées et remarquables*

- Pie bavarde
- Alouette des champs

**Milieux : Potentiel d'accueil**

- Haie, bosquet de peuplier :** Zone d'abris, d'alimentation, de repos et de reproduction potentiel
- Broussailles, ronciers :** Site d'alimentation, d'abris et de reproduction potentiel
- Zones rudérales et parcelles agricoles :** terrains de chasse pour rapaces et avifaune insectivore
- Site industriel :** Terrain de chasse.
- Roselière :** Abris, site de nidification pour quelques espèces paludicoles, hivernage.



CHEVAL Frères SAS - Commune d'Alixan (26)  
 Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

**Diagnostic des milieux naturels**

**Localisation des espèces de l'avifaune automnale et exploitation des milieux**

Sources : Google map, GéoPlusEnvironnement, Novembre 2013

Figure 13

### 6.1.4.8.3. Mammofaune

L'étude complète de ce groupe est présentée en Annexe 12.

**2 espèces ont été recensées sur le périmètre immédiat.** Seul le Lapin de Garenne présente un statut de conservation préoccupant. Notons la présence d'une garenne au niveau d'un talus en bordure d'une route communale, dans la carrière voisine exploitée par CEMEX. Aucune des espèces relevée ne bénéficie d'un régime de protection.

Les cultures offrent un potentiel d'attraction alimentaire pour la grande faune herbivore. La présence de corridors boisés et de broussailles desservant les milieux prairiaux et agricoles sont autant d'éléments propices offrant une protection et un refuge pour les ongulés, les lagomorphes et les mustélidés.

Enfin, le contexte agricole et industriel dominant du site d'étude limite fortement la présence de chiroptères issus des zonages environnementaux (milieux peu favorables).

**La sensibilité écologique est évaluée comme étant faible.**

### 6.1.4.8.4. Invertébrés

L'étude complète de ce groupe est présentée en Annexe 12.

Le contexte agricole (homogénéisation du paysage, milieux humides, traitement phytosanitaire et insecticides des cultures) et industriel limitent significativement le potentiel d'accueil vis-à-vis d'espèces patrimoniales. Notons cependant la présence de dépressions humides au sein même de l'ancienne carrière pouvant être propices temporairement comme site de ponte et au développement larvaire d'odonates.

**La sensibilité écologique est évaluée comme étant faible (Cf. Figure 14).**

### 6.1.4.8.5. Synthèse des sensibilités écologiques

#### Synthèse des principaux enjeux rencontrés sur l'aire d'emprise du site d'étude

Compartiment écologique	Principales observations	Sensibilités écologiques
Zonages environnementaux	<p><b>Périmètre d'emprise exclu de tout zonage officiel du patrimoine naturel.</b> Site éloigné de tout zonage d'inventaire et réglementaire dans un rayon supérieur à 5000 m. Signalement de zones humides à proximité immédiate (fossés raccordés à la Barberolle).</p> <p>Contexte agricole et industriel du périmètre élargi, limitant le potentiel d'accueil faunistique et floristique du site.</p>	Faibles à nulles
Habitats	<p><b>Absence de milieux d'intérêt communautaire</b>, ou à forte valeur patrimoniale. Milieux exploités par la faune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cultures, terrains rudéraux</b> : aires de chasse pour les rapaces, d'alimentation pour quelques espèces de passereaux granivores et insectivores (Alouette des champs). Site desservie par espèces migratrices (Busard des roseaux, Traquet motteux, Faucon émerillon). Milieux rudéraux exploités par reptiles.</li> <li>• <b>Haies et broussailles</b> : refuge et alimentation pour avifaune forestières et des milieux broussailleux. Lisière exploité par reptiles.</li> <li>• <b>Milieux humides</b> : milieux « reliques » (roselière) en cours de raréfaction et</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faibles</b></p> <p style="text-align: center;">Absence de milieux d'intérêt communautaire ou patrimoniale</p>

Compartiment écologique	Principales observations		Sensibilités écologiques
	susceptible d'abriter des espèces faunistiques patrimoniales.		
<b>Flore</b>	126 espèces. Absence d'espèces d'intérêt.		<b>Faibles</b>
<b>Faune</b>	<b>Avifaune</b>	<b>31 espèces d'oiseaux dont 23 protégées et 1 espèce d'intérêt communautaire.</b> <b>16 espèces au statut de conservation défavorable et 6 espèces déterminantes.</b> Espèces des milieux agraires exploitant les milieux en périphérie. Broussailles et haies exploitables par sylviidés (nidification, alimentation, refuge, abris)	<b>Faibles</b>
	<b>Mammifères</b>	<b>2 espèces recensées</b> - Aucune espèce protégée. Milieux agraires favorables pour être utilisés comme site d'alimentation par les ongulés, les lagomorphes. Présence d'une garenne (CEMEX)	<b>Faibles</b>
		<b>Chiroptères</b> : Contexte agricole peut favorable à ce groupe. Haies pouvant servir de corridors.	Site d'abri et de reproduction du Lapin de garenne
	<b>Herpétofaune</b>	<b>Amphibiens</b> : Aucune espèce inventoriée. Présence de dépressions humides dans le fond de l'ancienne carrière. Milieux propices au Pélodyte, Alyte, Calamite.	<b>Faibles</b>
		<b>Reptiles : 2 espèces observées protégées :</b> - <b>Lézard des murailles</b> : talus de remblaiement, végétation rudérale, lisières de broussailles (sur site) ; - <b>Lézard vert</b> : Broussailles (hors site) ; Talus enfichés exposés favorables à l'accueil d'autres espèces de reptiles.	<b>Modérées à faibles</b> <i>Espèces protégées communes</i>
<b>Invertébrés</b>	<b>Lépidoptères : 12 espèces recensées.</b> Aucune espèce d'intérêt patrimonial. Contexte agricole et industriel peu favorable à l'accueil d'espèces patrimoniales.	<b>Faibles à nulles</b>	
	<b>Odonates : 4 espèces recensées.</b> Aucune espèce d'intérêt patrimonial. Dépressions humides pouvant servir comme lieux de ponte et de maturation des larves.		

La Figure 15 présente une synthèse des sensibilités écologiques du site d'étude.

### 6.1.5. Contexte paysager

La composition paysagère d'un site résulte de la combinaison d'éléments structurants, mais aussi d'éléments de « remplissage » parfois ponctuels (constructions, arbres isolés...). Sa discussion doit prendre en compte les possibilités de perception du site, que ce soit en vision lointaine ou rapprochée. Tous ces éléments sont complétés et discutés à partir de quelques prises de vue.

À l'intersection de trois grandes zones biogéographiques, la région Rhône-Alpes offre des paysages naturels de type alpin (moyenne et haute montagne des Alpes du Nord), continental (rebords du Massif central) ou méditerranéen (Drôme provençale, Ardèche méridionale). L'occupation humaine y est partout prégnante, fruit d'une situation au carrefour de voies de passage et de migrations ancestrales.

La diversité des paysages naturels se double ainsi d'une grande variété d'occupation des sols, d'architecture, de modes d'exploitation agricole, de patrimoines culturels... Chaque département dispose ainsi d'un profil paysager qui lui est propre.





**Périmètre immédiat :**  
 Emprise du projet d'ISDI

**Périmètre élargi :**  
 Aire de l'étude écologique

**Légende Lambert 93 RGF 93**

**Milieux à enjeux faunistiques**

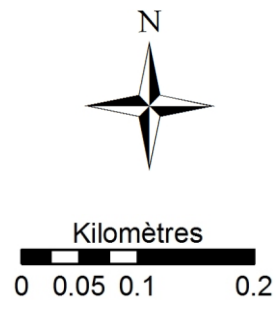
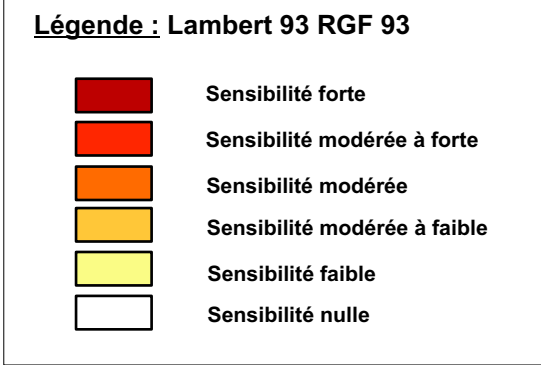
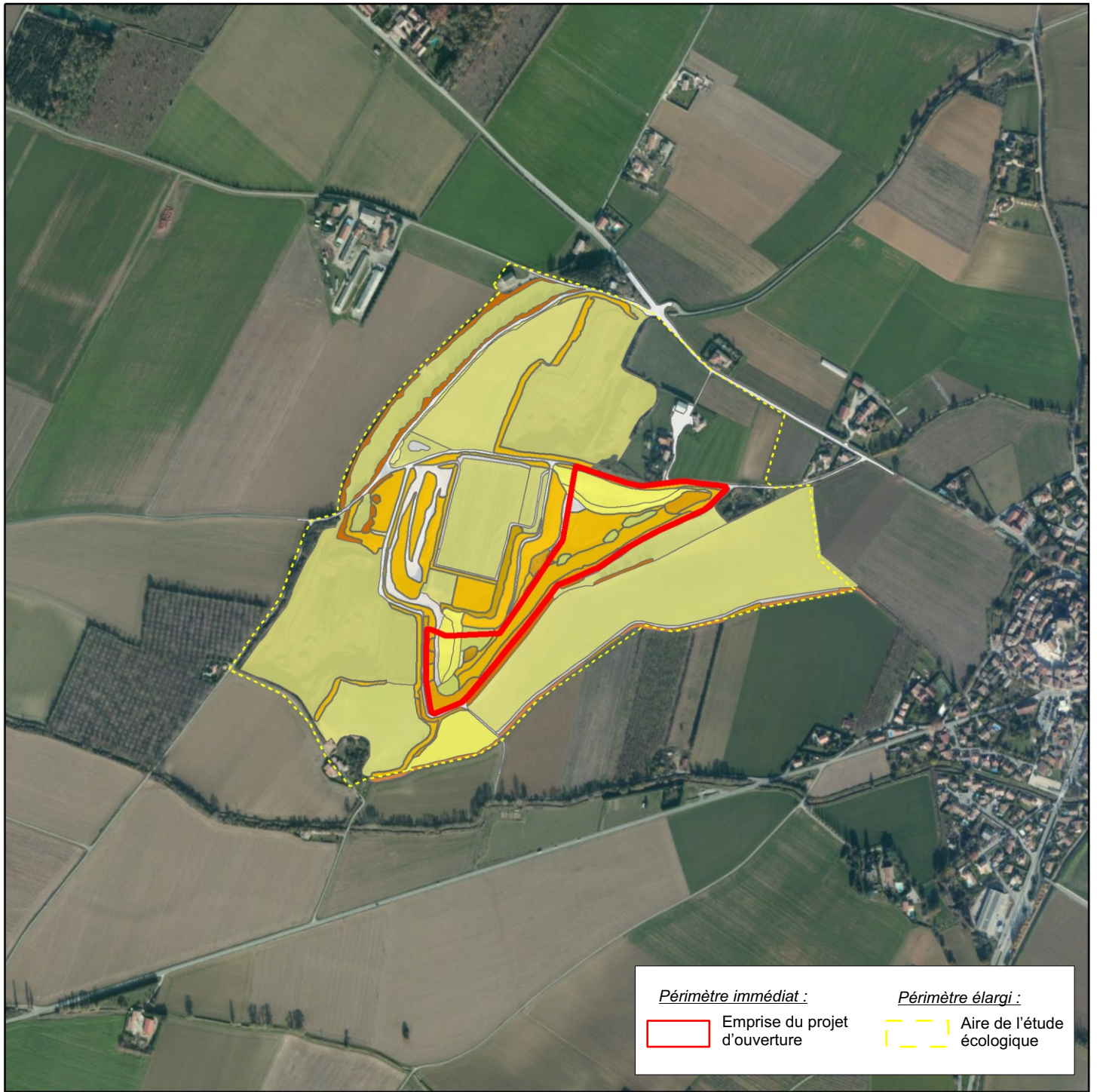
- Haie et broussailles, jardins :** Zone d'abris, d'alimentation, de repos et de reproduction potentiel. Thermorégulation (lisière). Site d'hivernage probable pour reptiles.
- Broussailles, ronciers :** Site d'alimentation, d'abris pour avifaune et reptiles et de reproduction potentiel.
- Zones rudérales :** terrains de chasse pour reptiles, rapaces et avifaune insectivore. Site d'hivernage pour reptile (talus couvert de stérile) probable.
- Roselière :** Abris, site de nidification pour quelques espèces paludicoles, hivernage.
- Dépressions humides :** site potentiellement propice pour amphibien (à confirmer).



CHEVAL Frères SAS - Commune d'Alixan (26)  
 Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
**Diagnostic des milieux naturels**  
**Cartographie des enjeux faunistiques**  
 Sources : Google Maps, Septembre 2013

Figure 14





Différents outils peuvent être utilisés pour étudier et mieux connaître les paysages : atlas départementaux mis en œuvre dans les départements de l'Isère, de la Loire et de la Haute-Savoie, plans paysages des parcs naturels régionaux...

À l'échelle de la région, la DREAL a réalisé un inventaire typologique basé sur la notion de dominante paysagère. Cette approche, qui va au-delà des sites protégés ou remarquables, s'intéresse à l'ensemble du territoire régional.

Les paysages rhônalpins sont ainsi regroupés en sept familles, chacune répondant à des problématiques distinctes du point de vue de la demande sociale (tourisme, cadre de vie...), de la gestion de l'espace et des politiques publiques (orientations, moyens).

Le secteur d'étude est situé au sein de l'unité « **paysages marqués par de grands aménagements** », (Cf. Figure 16) correspondant essentiellement à des couloirs géographiques de déplacement fortement aménagés aux 19 et 20<sup>ème</sup> siècles. Il s'agit surtout des fonds de vallées où s'implantent parallèlement les infrastructures de transport et les aménagements industriels ou énergétiques.

Ces espaces fonctionnels initialement naturels ou ruraux, sont également ponctués de grands équipements industriels ou énergétiques : usines, centrales nucléaires ou thermiques, aménagements hydrauliques, carrières, etc. L'habitat reste secondaire par rapport à la monumentalité de ces aménagements. Des unités paysagères plus spécifiques peuvent également se rattacher à ce type de paysage : celles marquées par les grands aéroports, ou peut-être demain des secteurs à forte implantation éolienne dans le Sud de la région.

Plus précisément, la zone d'étude est localisée au sein de l'unité paysagère dite de la « **Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au Piémont Ouest du Vercors** ». Cette grande plaine est toute en contrastes entre la modernité des infrastructures de transport qui la traversent (A7, TGV...) et le caractère encore rural de certains paysages agricoles.

Plus précisément, le projet est bordé par (Cf. Figures 1, 2 et 16) :

- Au Nord : la carrière BONNARDEL et des champs agricoles ;
- Au Sud et à l'Est : le projet est séparé de la RD 171 par des exploitations agricoles ;
- A l'Ouest et Sud-Ouest : deux carrières dont celle de la société CHEVAL Frères.

Le site est donc localisé au sein d'un secteur relativement marqué par l'anthropisation (axes routiers, zones urbanisées, carrières). La majorité du secteur reste relativement agricole, et l'horizon reste, partout, ouvert sur le Vercors. (Cf. Figure 17).

Les terrains visés sont situés au niveau d'une ancienne carrière.

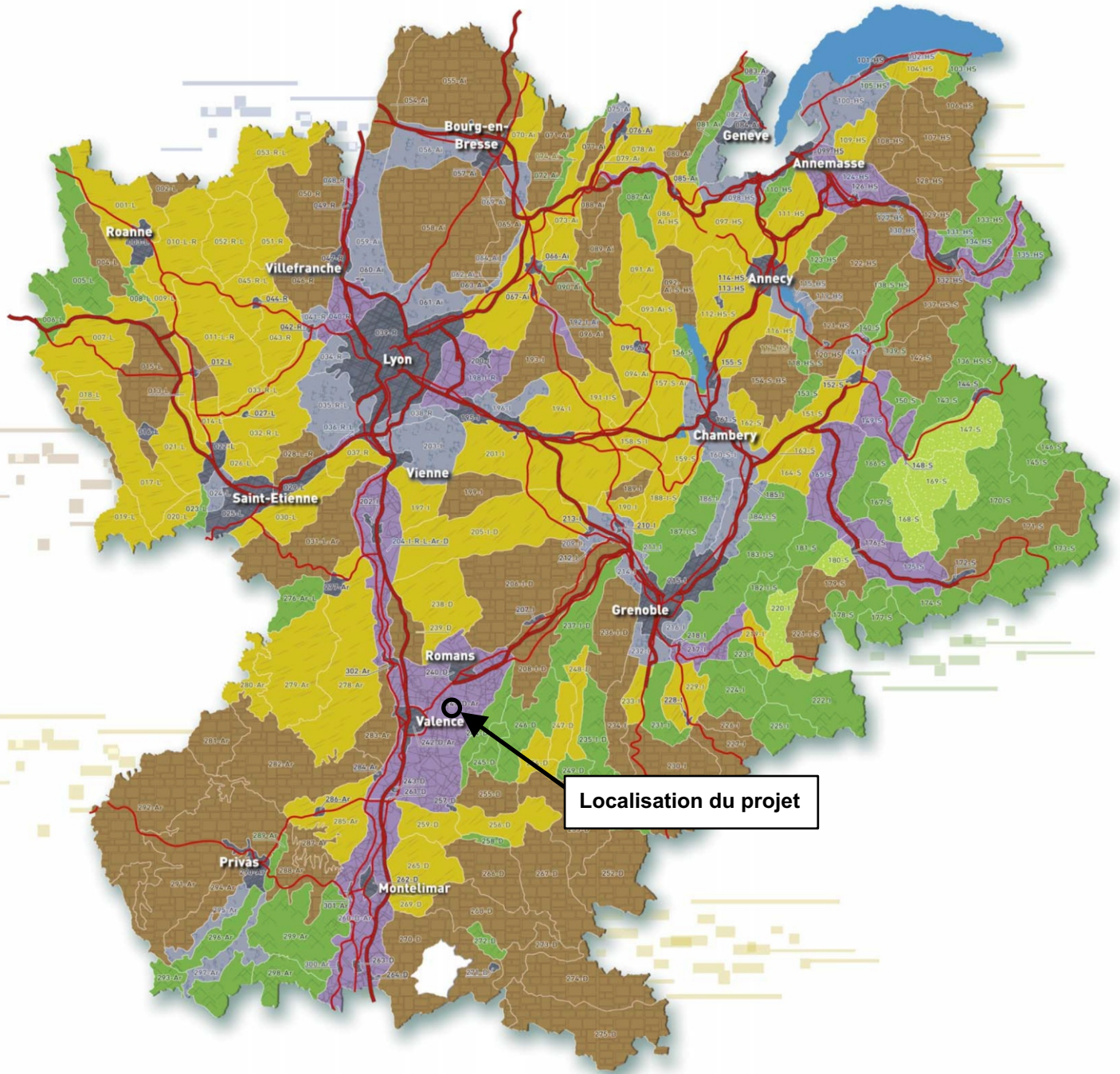
A une échelle centrée sur le site, le paysage est caractérisé par :

- La topographie des lieux relativement plane et continue, arrêtée à l'Est par le Vercors ;
- La végétation peu diversifiée des lieux, et agricole à 80% : cultures céréalières (maïs, blé, etc.), vergers (pommiers, pêchers, abricotiers, etc.) et haies coupe-vent soulignant la géométrie parcellaire ;
- Les routes départementales RD101 et 171 et les chemins communaux, nombreux, renforcent ce découpage géométrique de la plaine ;
- L'habitat relativement diffus participe peu au paysage. Il constitue tour à tour un obstacle visuel ou un point de vue potentiel ;
- Un secteur urbanisé à l'Est du projet où la commune d'Alixan étend son bourg à proximité du projet ;
- Enfin, le secteur est également marqué par l'industrie extractive (carrières).











**En conclusion, du point de vue paysager, le milieu est peu sensible et déjà marqué par la présence de ce type d'activité.**

Par ailleurs, le remblaiement de cette zone, en plus d'une mise en sécurité des fronts résiduels, permettra une **meilleure insertion paysagère**.





**Typologies des paysages**

-  paysages urbains et périurbains
-  paysages émergents
-  paysages marqués par de grands aménagements
-  paysages agraires
-  paysages ruraux-patrimoniaux
-  paysages naturels
-  paysages naturels de loisirs
-  lacs
-  autoroutes
-  nationales

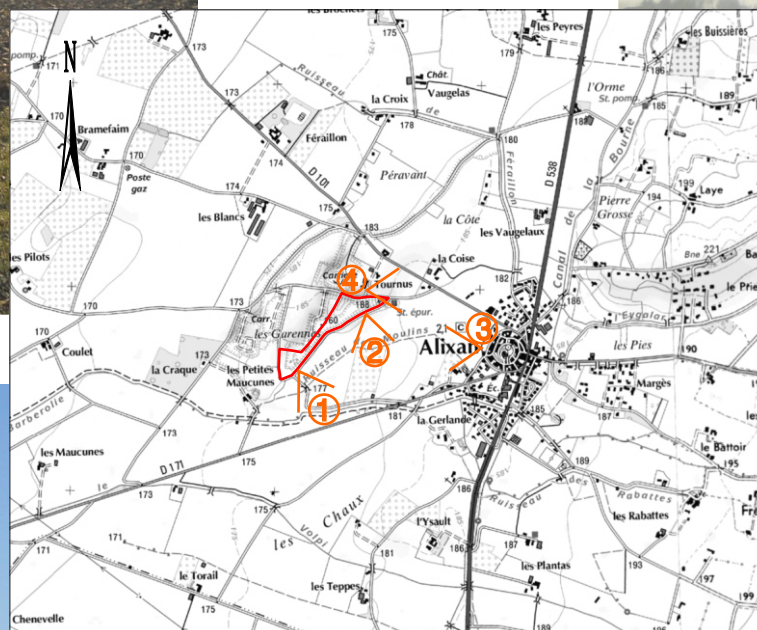




1



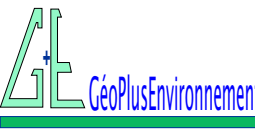
2



3



4

	Commune d'Alixan (26) - Projet d'ouverture d'un ISDI <b>Demande d'Autorisation Préfectorale</b> pour l'ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	Figure 17
	<b>Paysage et points de vue du site</b> Source : IGN	



### **6.1.6. Contexte climatique**

Le secteur d'étude bénéficie d'un régime climatique à dominante méditerranéenne, influencé par le climat continental tempéré : c'est donc plutôt un climat de transition.

Le climat méditerranéen se fait ressentir par un taux d'ensoleillement annuel élevé (2 300 heures par an). Les hivers sont frais et lumineux, la température du mois le plus froid (janvier) est de 5°C. A contrario, les étés typiquement méditerranéens sont chauds et secs.

On note la présence presque permanente d'un vent le long du couloir rhodanien. Lorsqu'il vient du Nord (mistral), il apporte beau temps et fraîcheur en été, mais une impression de froid glacial en hiver. Lorsqu'il provient du Sud, il annonce généralement la pluie.

Globalement, on note des températures moyennes toujours positives, avec des hivers relativement froids et des étés assez chauds. Les températures moyennes varient de 3,5°C en janvier à 21,4°C en juillet. Les températures les plus chaudes sont atteintes en juillet. Aucun mois, notamment les mois de la saison hiver, ne présente de température moyenne négative, ce qui indique que les hivers sont relativement doux.

Les vents dominants proviennent du Nord/Nord-Est et du Sud/Sud-Ouest, avec une prédominance du vent provenant du Nord par rapport au vent du Sud.

En conclusion, la zone d'étude est sous deux influences climatologiques prépondérantes :

- L'une est méditerranéenne, elle vient du Sud par le biais de la vallée du Rhône ;
- L'autre est continentale tempérée.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Etés chauds et secs ;
- Hivers doux et secs ;
- Printemps, automnes doux et moyennement pluvieux ;
- Mistral très présent.

**Aucune sensibilité particulière, hormis un vent de vitesse moyenne très fréquent, n'est à signaler.**

## **6.2. ENVIRONNEMENT HUMAIN**

### **6.2.1. Population**

D'après le recensement de l'INSEE de 2009, la commune d'Alixan compte 2 362 habitants.

### **6.2.2. Habitations proches**

L'habitat de ce secteur est particulièrement concentré à l'Est du site, c'est-à-dire au niveau du bourg d'Alixan.

Les habitations les plus proches du projet sont (Cf. Figure 19) :

- les habitations situées à environ 50 m et 200 m au Nord, Nord-Est du projet ;
- les habitations au Sud du périmètre à 210 m environ ;
- les habitations du bourg d'Alixan.

**La sensibilité vis-à-vis des habitations riveraines est donc moyenne à forte.**

### **6.2.3. Activités**

Les établissements les plus proches sont :

- La carrière de CHEVAL Frères en bordure Nord-Ouest,
- La carrière de CEMEX au Sud-Ouest ;
- La carrière de BONNARDEL au Nord ;
- Une station d'épuration au Nord-Est.

**En conséquence, le caractère industriel est marqué aux alentours du projet.**

Les Établissements Recevant du Public (ERP) à proximité du site sont les suivants (Cf. Figure 19) :

- École d'Alixan, à 800 m au Nord du projet ;
- L'église d'Alixan, située à 870 m du site ;
- La mairie d'Alixan, située également à 800 m.

Il est important de préciser que les véhicules de transport utilisés dans le cadre de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) ne passeront pas à proximité de ces ERP.

**Aucune activité sensible** (école maternelle, captage AEP,...) n'est répertoriée dans un rayon d'au moins **800 m autour du site**.

L'Institut National de l'Origine et de la Qualité recense 35 labels de protection différents sur le territoire de la commune d'Alixan. Cependant, aucune de ces productions n'existe sur l'emprise du projet ou dans ses proches alentours.

**La sensibilité du site vis-à-vis des activités est donc très faible.**

La sensibilité vis-à-vis des ERP est faible.

### **6.2.4. Patrimoine culturel**

D'après la consultation du site de Mérimée et de l'Atlas des patrimoines (Cf. Annexe 13), 2 Monuments Historiques sont répertoriés sur la commune d'Alixan :

- l'Église – enceinte, chœur et escalier, située à 870 m à l'Est du site ;
- le Domaine des Thévenins – Façades et toitures, situé à plus de 3 100 m à l'Est du site.

Le projet n'est donc concerné par aucun périmètre de protection de Monuments Historiques. Il existe une co-visibilité limitée entre le site et l'Eglise (au haut du clocher) (MH).

D'après les services de la DRAC, le patrimoine archéologique est inexistant sur le périmètre de la demande (ancienne carrière exploitée).

**La sensibilité vis-à-vis des Monuments Historiques et Sites inscrits ou classés, ainsi que du patrimoine archéologique (ancienne carrière exploitée), est quasi-nulle.**



### 6.2.5. Bruit et Vibrations

Les sources de bruit et de vibrations prédominantes dans ce secteur sont les suivantes :

- La circulation (routière et aérienne) :
  - sur la RD 101, particulièrement fréquentée par les riverains et les poids lourds ;
  - le trafic aérien discontinu.
- L'activité des carrières situées tout autour du projet.

Le niveau de bruit initial aux alentours du projet est donc relativement modéré. Des mesures de bruit ont été effectuées le 12 juillet 2013. Une carte de localisation des stations et des résultats des mesures de bruit est présentée en Cf. Figure 18.

Les habitations les plus proches sont situées à environ 50 m au Nord du site et constituent la cible la plus proche du site et de ses potentielles sources de vibrations et de bruit.

A proximité du site, on peut également noter la présence d'une station d'épuration, seule installation potentiellement sensible aux vibrations.

La <b>sensibilité du site vis-à-vis de l'ambiance sonore</b> est donc <b>relativement moyenne</b> . La <b>sensibilité du site vis-à-vis des vibrations</b> est <b>faible</b> .
---

### 6.2.6. Trafic routier

L'ancienne carrière objet de ce dossier est desservie par la **RD 101**, la **RD 171** et la **RD 538** à hauteur d'Alixan. Les comptages routiers ont été fournis par le service des infrastructures du Conseil Général de la Drôme.

Les comptages de l'année 2011 sont présentés dans le tableau suivant :

Axe routier	Trafic moyen (tous véhicules confondus)
	2011
RD 101	2130
RD 171	1889
RD 538	5886

Un extrait de la carte de comptage du Conseil Général et la synthèse de l'analyse des comptages 2011 figurent en Annexe 14.

### 6.2.7. Documents d'urbanisme

La commune d'Alixan dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 07 août 2013, qui classe les terrains concernés en **zone A** (Cf. Figure 20).

Il s'agit d'une « zone réservée aux activités agricoles ».

Sont admises, entre autres, les occupations du sol suivantes :

- L'ouverture et l'exploitation des carrières dans les secteurs repérés sur les documents graphiques par une trame spécifique ;

- Les exhaussements et affouillements des sols à condition qu'ils soient nécessaires à l'exploitation agricole.

Par ailleurs, le projet est situé en dehors de tout espace boisé classé à conserver.

**Le document d'urbanisme est favorable à la création d'une installation de stockage de déchets inertes.**

### **6.2.1. Les chemins ruraux**

Aucun chemin rural n'est visé par le futur projet.

L'accès au site se fera via des routes départementales et des chemins ruraux (RD 101 puis chemin des Blancs).

**Absence de contrainte relative aux chemins ruraux.**

### **6.2.1. Servitudes électriques**

D'après les services d'ERDF et de RTE, aucune ligne électrique aérienne ou souterraine ne traverse l'emprise du projet (Cf. Annexes 15 et 16).

Les ouvrages les plus proches se situent au Nord-Est du périmètre du projet, le long de la RD101 et au niveau de la carrière BONNARDEL.

**Aucune contrainte rédhibitoire vis-à-vis des servitudes électriques.**

### **6.2.2. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution de gaz**

D'après le plan des servitudes de la commune d'Alixan (Cf. Annexe 17), il n'y a pas d'ouvrage sur le site ou à proximité.

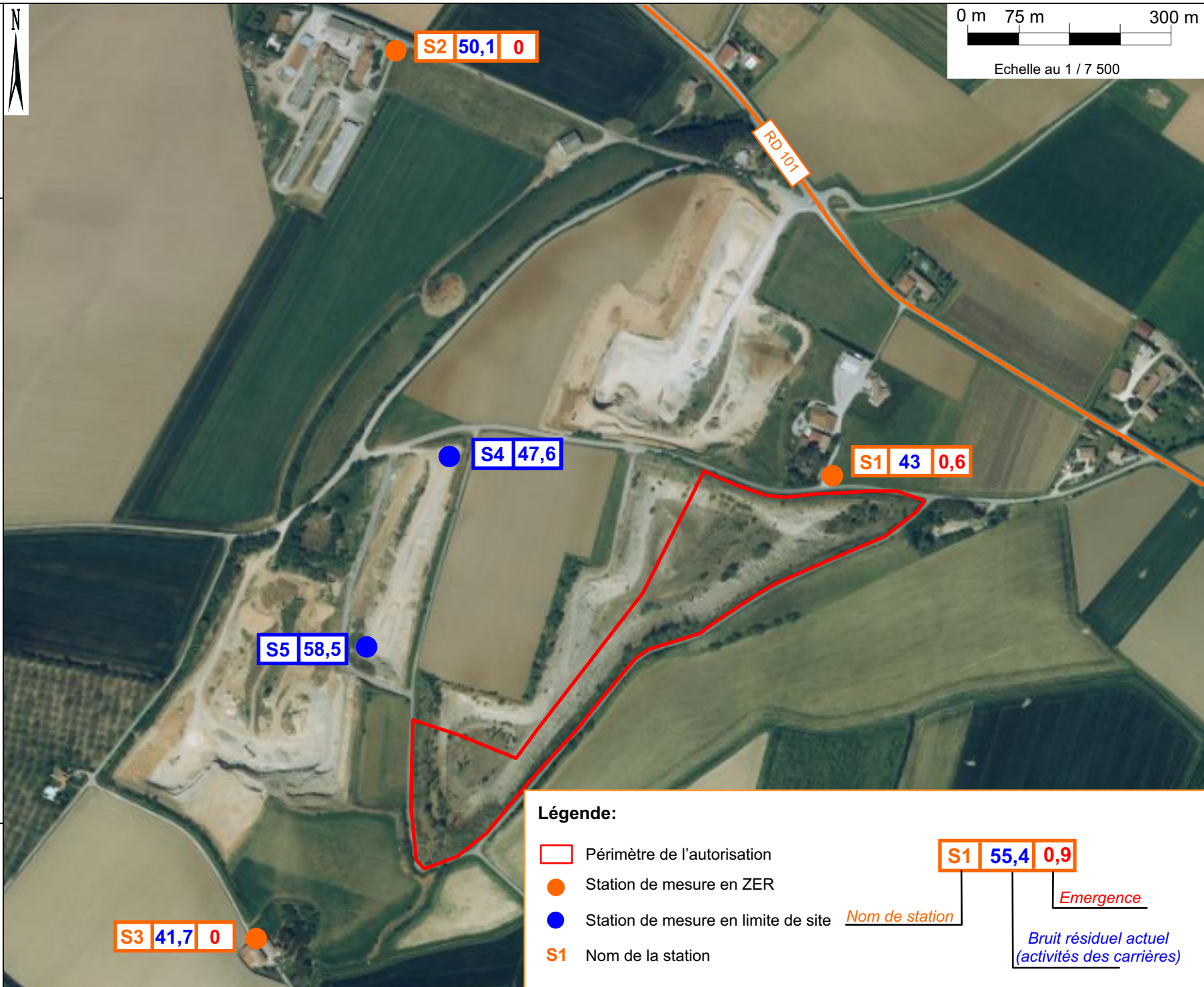
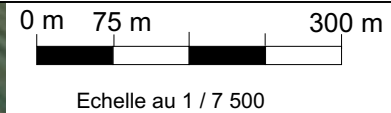
**Aucune contrainte vis-à-vis des servitudes liées à la présence de conduite de gaz.**

### **6.2.3. Servitudes de télécommunication**

D'après France Télécom et SFR (Cf. Annexe 18), il n'y a aucun réseau souterrain ni aérien, traversant ou longeant le périmètre.

**Pas de contrainte vis-à-vis des servitudes de télécommunication.**



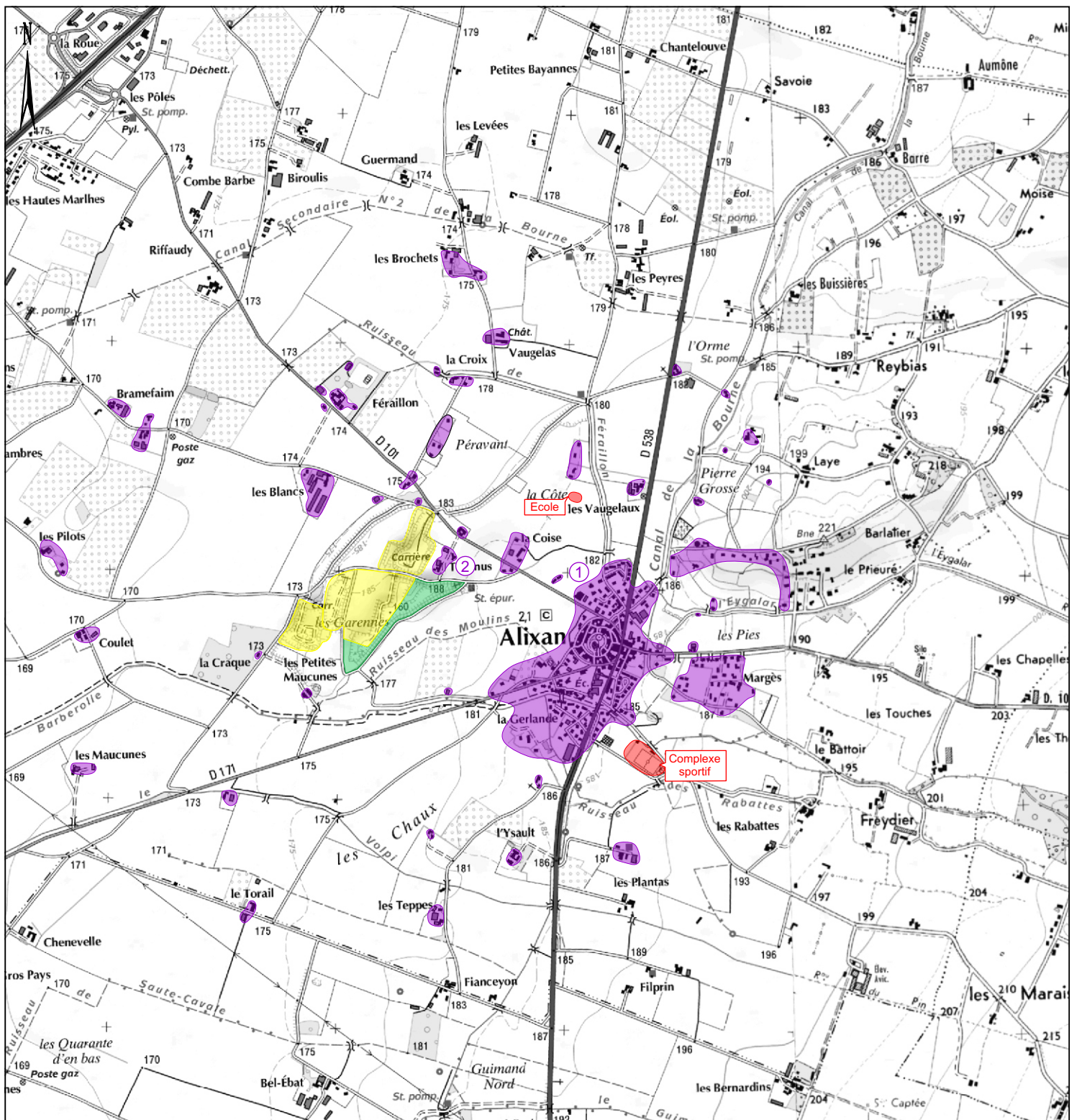


**Légende:**

- Périmètre de l'autorisation
- Station de mesure en ZER
- Station de mesure en limite de site
- S1 Nom de la station

S1 55,4 0,9  
Nom de station  
Emergence  
*Bruit résiduel actuel (activités des carrières)*





### Légende

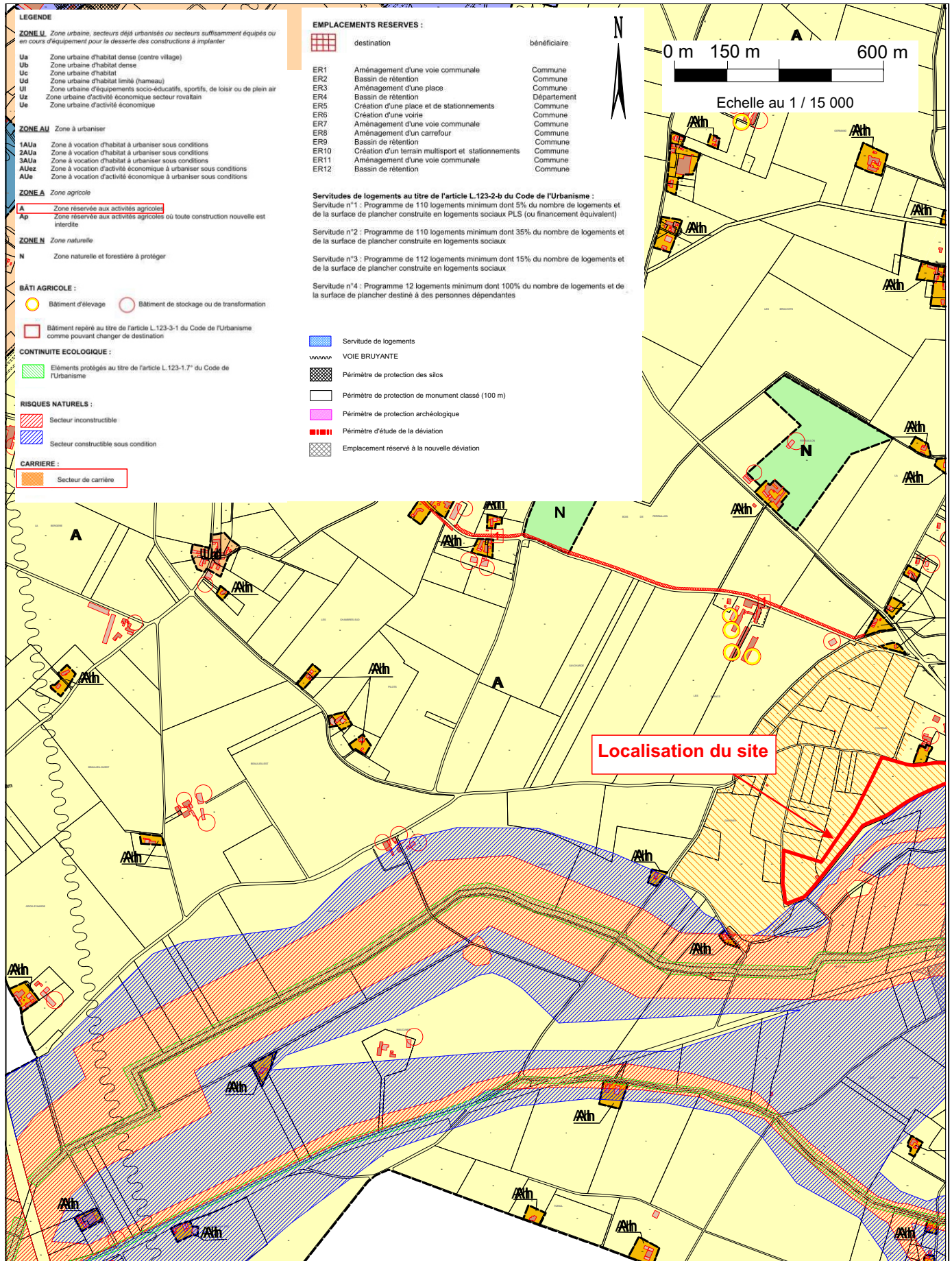
- Périmètre du projet
- Carrières (ERP)
- Autre ERP
- Habitation

#### Habitations :

- ① Bourg d'Alixan
- ② Groupement de maisons les plus proches

0 m 250 m 1 km

Echelle au 1 / 25 000





## 6.3. CONCLUSIONS - SENSIBILITE DU MILIEU ENVIRONNANT

Légende	
0	Indifférent
★	Sensibilité faible
★★	Sensibilité moyenne
★★★	Sensibilité forte

Nature		Commentaires	Sensibilité
ENVIRONNEMENT NATUREL	Géologie	Terrains perméables (alluvions avec des cailloutis).	★★
	Hydrogéologie	Le projet est situé dans la nappe des cailloutis d'Alixan. Vulnérabilité de la nappe du fait du caractère perméable de la couche géologique inférieure.	★★
	Hydraulique	Le site n'est pas à proximité de cours d'eau et aucun fossé ne le traverse.	0
	Ressource en eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP	★
	Milieux naturels	Le projet n'est entouré par aucun zonage réglementaire ou d'inventaire proche. Absence de milieu d'intérêt communautaire. Flore : pas d'espèce d'intérêt. 2 espèces de lézards recensés. 20 espèces protégées nationalement dont 3 d'intérêt communautaire au niveau de l'avifaune.	★
	Paysage et visibilité	Site visible uniquement depuis la RD 101 et 171 et les chemins ruraux aux alentours du périmètre de la demande	★
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Habitat et ERP	Habitations situées à moins de 100 m du projet.	★★
	Activités	Projet au sein d'une ancienne carrière et entouré par 3 carrières en activités.	★
	Patrimoine culturel	Les terrains du projet ont déjà fait l'objet d'une exploitation de carrière, donc aucun vestige ne pourra être découvert. Le Monument Historique le plus proche se situe à environ 870 m mais une co-visibilité.	0/-
	Chemins ruraux	Aucun chemin rural dans le périmètre du projet.	0
	Bruit et Vibrations	Bruit et vibrations engendrés principalement par la circulation (RD 101 et l'activité des différentes carrières autour du projet). Habitations les plus proches à 50 m du site	★★
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Plan de Gestion des Déchets issus du BTP	Favorable à la création d'une installation de stockage de déchets inertes.	0
	PLU	Non opposable au projet	0
	Réseau électrique	Néant	0
	Réseau téléphone	Néant	0
	Réseau gaz	Néant	0
	Télécommunication	Néant	0

Le projet se situe dans un secteur marqué par plusieurs carrières, ce qui limite *a priori* les contraintes, servitudes et sensibilités.

Cependant, nous sommes sur un secteur marqué par les sensibilités particulières suivantes :

- **La géologie**, puisque le terrain est constitué d'une couche relativement perméable ;
- **Les habitations, ERP situées à moins de 50 m du projet ;**
- **Les eaux souterraines**, car la nappe est vulnérable aux pollutions par le caractère perméable de la couche géologique.

## 7. IMPACTS POTENTIELS ET MESURES PRISES POUR PREVENIR LES INCONVENIENTS DU PROJET

*5 Une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement, au regard des intérêts mentionnés à l'article R. 541-70, ainsi que les dispositions qui seront prises pour prévenir les inconvénients susceptibles d'être enchaînés par l'exploitation de l'installation et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer la protection de ces intérêts;*

### 7.1. ENVIRONNEMENT NATUREL

#### 7.1.1. Le contexte géologique

##### 7.1.1.1. Impacts potentiels (bruts)

Le site est une ancienne carrière d'alluvions exploitée laissée en l'état. Les fronts de taille actuels ne présentent aucune trace d'instabilité. Par ailleurs, le remblaiement permettra de retrouver une topographie du site proche de la topographie initiale.

L'impact brut sur les sols est donc **faible, direct et permanent**.

##### 7.1.1.2. Mesures à mettre en place

- Les déchets inertes reçus sur le site auront préalablement subi un premier contrôle de conformité à l'entrée du site, puis un second au moment du dépotage sur la plateforme dédiée. Enfin, un dernier contrôle aura lieu lors de la mise en remblai. Le risque de pollution est ainsi, largement réduit (Cf. [Annexe 7](#)).
- D'autres mesures seront mises en place (Cf. [§. 7.1.2](#)), notamment au niveau la liste des déchets acceptés et des déchets refusés (affichage, panneau (Cf. [Annexe 19](#))).

L'impact résultant sera donc **faible, direct et permanent**.

#### 7.1.2. Les eaux souterraines

##### 7.1.2.1. Impacts potentiels

###### 7.1.2.1.1. Sur les écoulements

La mise en remblai de déchets inertes n'est pas de nature à étanchéifier le fond de la fouille. En général, la perméabilité de ce genre de stockage s'assimile plutôt à celle des alluvions grossières ou de calcaires fracturés.

Le sous-sol, ainsi recréé par la mise en place des déchets inertes, présentera des paramètres hydrogéologiques (perméabilité, transmissivité) qui ne modifieront pas les conditions actuelles d'infiltration des eaux de pluie dans les alluvions sous-jacents et retrouveront même les conditions initiales (avant carrière).

L'impact brut est **négligeable sur les écoulements des eaux souterraines**.

### 7.1.2.1.2. Sur la qualité

Les terrains du projet présentent une perméabilité relativement importante.

L'activité de stockage de matériaux inertes extérieurs pourrait avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines si les matériaux de remblais sont mal sélectionnés. Notons d'ores et déjà que les matériaux seront triés selon une procédure interne très stricte, conforme à la réglementation en vigueur.

Il est donc peu probable que les matériaux inertes extérieurs, utilisés en remblai, contiennent des substances polluantes.

**L'impact brut sur la qualité des eaux souterraines est donc très faible, direct et permanent. CHEVAL Frères propose des mesures concrètes afin de maîtriser au mieux cet impact.**

### 7.1.2.2. Mesures à mettre en place

Les points suivants devront être impérativement respectés (Cf. Figure 22) :

- **Le respect des conditions d'admissibilité des inertes** (Cf. §. 5.4.1), et notamment les contrôles visuels, à l'entrée et lors du dépotage et la qualité inerte des matériaux utilisés en remblais. Cela permettra d'éviter tout risque de pollution des eaux souterraines par infiltration dans ces remblais des eaux météoriques ;
- **Mise en place d'un panneau** à l'entrée du site (Cf. Annexe 19) précisant les types de matériaux acceptés ;
- **Affichage clair sur site** (aire de dépotage bien visible, ainsi que la liste des matériaux admis) ;
- **Le site remblayé par des inertes sera découpé selon un carroyage, de 30 m x 30 m.** Il sera répertorié sur un plan d'exploitation, au travers du registre de réception (où sera enregistrée la zone de stockage concernée). **La traçabilité des matériaux sera assurée depuis leur provenance jusqu'à leur mise en dépôt définitive** (Cf. Annexe 8) ;
- Par ailleurs, bien que l'apport de matériaux inertes ne présente pas de danger, un risque persiste, lors de la mise en place des matériaux, d'un déversement accidentel d'hydrocarbures (rupture de flexible, incident lors de l'approvisionnement en carburant du chargeur, ...). En cas d'incident (rupture de flexible, déversement accidentel), les matériaux souillés seront **excavés et envoyés dans un centre de traitement agréé**, et l'incident **enregistré au niveau du registre de suivi environnemental** du site qui sera mis en place sur le site ;
- Des **kits de dépollution** seront présents dans les engins ;
- De plus, il faut préciser que les déchets inertes reçus sur le site subiront 3 vérifications successives (Cf. Annexe 7 et Figure 6) ;
- **Le site sera entièrement clôturé** afin d'interdire complètement tout dépôt malveillant de déchets non inertes ;
- Une **plateforme avec des bennes** dédiées sera aménagée pour les déchets non conformes à la mise en dépôt (terres souillées, végétaux, bois, ferrailles, ...), afin qu'ils soient provisoirement stockés avant d'être évacués vers un centre agréé ;



- **Formation des employés** au tri et à la procédure de gestion du site :
- **Analyse de la qualité des eaux du piézomètre situé au Sud-Ouest du site, une fois tous les 3 ans.**
- Mise en place d'une **aire étanche fixe** pour le stationnement. Cette aire étanche sera équipée d'un **séparateur d'hydrocarbures** qui sera régulièrement entretenu. Une analyse de la qualité des eaux en sortie du séparateur sera réalisée annuellement afin de vérifier l'efficacité du dispositif.

**L'impact résultant sera donc faible, indirect et permanent.**

### **7.1.3. Les eaux superficielles**

#### **7.1.3.1. Impacts potentiels**

##### **7.1.3.1.1. Sur les écoulements**

Le centre de stockage ne se situera pas en zone inondable. Il n'aura donc aucun impact sur les écoulements de la Barberolle. Les écoulements originels (avant carrière) seront recréés.

**L'impact brut est donc légèrement positif vis-à-vis des écoulements des eaux superficielles.**

##### **7.1.3.1.2. Sur la qualité**

Le projet n'aura pas d'impact direct sur la qualité de l'eau de la Barberolle ni du ruisseau des Moulins, car il n'existe pas d'interactions directes entre le réseau hydrographique et le centre de stockage (aucun rejet de l'ISDI vers un de ces deux cours d'eau).

Les contrôles visuels réalisés sur les déchets au niveau de l'arrivée des camions, de leur dépotage sur aire étanche et au moment du remblai, limiteront fortement le stockage de déchets non inertes.

**L'impact potentiel est donc très faible, indirect et temporaire vis-à-vis de la qualité des eaux superficielles.**

#### **7.1.3.2. Mesures à mettre en place**

Sachant que la pollution accidentelle des eaux superficielles se fera via la nappe souterraine, les mesures à mettre en place sont donc les mêmes que pour les eaux souterraines (Cf. §. 7.1.2.2 et Figure 22).

**L'impact sera donc quasi-nul, indirect et temporaire.**